

Réunion du Conseil portuaire du 15 octobre 2021 Compte-rendu

- Document disponible sur le site internet de la communauté de communes (www.ccbdc.fr) le 27/10/2021-

La réunion s'est tenue vendredi 15 novembre 2021 à 9h30 en Mairie de Saint-Hilaire-Petitville.

↳ Y assistaient :

Pour la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin :

Jean-Claude COLOMBEL, Président,
Xavier GRAWITZ, Vice-président en charge du Port de Plaisance de Carentan les Marais,
Baptiste VANNIER, Directeur du Port de Plaisance de Carentan les Marais,
Alexandre TCHERNOFF, Responsable finances,

Représentants des usagers du Port de Plaisance de Carentan les Marais :

Membres titulaires : Dominique GUARNERI, Patrick HERMAN, Nathalie HERSENT,
Michel LESOURD, Michel LOPEZ,

Membres suppléants : Bruno FIANT (sans voix délibérative, la représentativité des navigateurs de plaisance étant atteinte).

↳ Étaient absents :

Monsieur VARIN, représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie,
Michel FOURMENTIN, représentant des associations sportives liées à la plaisance.

L'ordre du jour du conseil portuaire était le suivant :

1. Rappel règlementaire,
2. Rétrospective et évolution 2018-2020 : budgétaire/économique, sociale, technique, administrative,
3. Evolution des épargnes,
4. Evolution de la dette,
5. Questions diverses (sous réserve de l'application de l'article R5314-23 du code des transports).

Monsieur GRAWITZ, Vice-président de la Communauté de Communes, ouvre la séance, s'assure que le quorum est atteint avec un nombre de 6 membres votants, et énonce l'ordre du jour de la séance.

Le prochain conseil portuaire devrait avoir lieu vers le 15/11/2021, après la tenue de la commission portuaire. Une réunion du CLUPP sera programmée en fin d'année 2021.

1. Rappel réglementaire

Monsieur GRAWITZ rappelle, notamment pour les nouveaux élus au conseil portuaire, le rôle du conseil portuaire :

« Le conseil portuaire est compétent pour émettre un avis, dans les conditions du présent code, sur les affaires du port qui intéressent les personnes morales et physiques concernées par son administration, et notamment les usagers » (Article R141-1 du code des ports maritimes),

« Présentation au conseil portuaire du rapport général sur la situation du port et son évolution sur le plan économique, social, technique et administratif ». (Article R141-2 du code des ports maritimes).

2. Rétrospective et évolution 2018-2020 : budgétaire/économique, sociale, technique, administrative

Monsieur GRAWITZ invite Monsieur TCHERNOFF, responsable du service finances de la communauté de communes, à présenter les évolutions concernant les trois dernières années.

➤ *Sur le plan budgétaire :*

Monsieur TCHERNOFF présente les résultats du Port de plaisance entre 2018 et 2020, puis détaille les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement par chapitre.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 ont augmentées 17.7 % par rapport à l'exercice 2019.

Les principaux écarts par rapport à l'exercice 2019 s'expliquent notamment pour le :

- **chapitre 011 – « Charges à caractère général »** : par une diminution de certains postes liée notamment à la crise sanitaire, à savoir : l'annulation du salon nautique, la réduction du nombre de livrets imprimés et une diminution des achats de matériels de petit équipement.
- **chapitre 012 – « Charges de personnel »** : par le remboursement des dépenses du personnel supporté au budget principal pour un montant de 38.6k€.
- **chapitre 67 – « Charges exceptionnelles »** : par une augmentation des annulations de titres sur exercices antérieurs. En effet, suite à la mise à jour d'un dossier dans le cadre d'une procédure de déchéance de propriété, les titres émis pour le navire REVE D'O pour 8831.24€ ont dû être annulés et réémis au nom du bon propriétaire figurant sur l'acte de francisation.

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement 2020 ont augmenté de 50 % par rapport à l'exercice 2019. L'écart s'explique principalement par le :

- **chapitre 70 – « Produits des services et du domaine »** : par une augmentation des recettes d'occupation des postes d'amarrage. En effet, les modifications apportées dans la gestion administrative du port, lors de l'exercice 2019, ont décalé la perception des recettes à cheval sur deux exercices afin qu'elles soient constatées sur une année civile. Aussi, l'exercice 2020 présente

désormais les recettes pour une occupation du 1^{er} janvier au 31 décembre, ce qui explique l'augmentation importante de l'ordre 56% par rapport à l'exercice 2019.

Les dépenses d'investissement sont réalisées à hauteur de 32 k€.

Il est à noter qu'en 2020 :

- **le chapitre 16 – « Emprunts et dettes assimilées »** a été réalisé à 100%. Il présente des recettes pour 200€ correspondant aux cautions encaissés suite à la mise à disposition de boites aux lettres au sein de la Capitainerie.
- **le chapitre 21 – « Immobilisations corporelles »** présente un écart suite à la non réalisation des travaux d'automatisation de l'écluse sur l'exercice 2020.

L'exercice 2020 fait apparaître un résultat de clôture de + 76 012.22 €.

Fonctionnement													
DEPENSES							RECETTES						
Code	Libellé	CA 2019	BUDGET 2020	DM1	TOTAL BUDGET	CA 2020	Code	Libellé	CA 2019	BUDGET 2020	DM1	TOTAL BUDGET	CA 2020
011	Charges à caractère général	160 637,02	164 731,32		164 731,32	145 646,74	013	Atténuations de charges				0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	90 000,00	8 600,00	38 600,00	38 600,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	161098,39	215 000,00	9 000,00	224 000,00	251 149,06
014	Atténuations de produits	0,00			0,00	0,00	73	Impôts et taxes				0,00	
65	Autres charges de gestion courante	1 042,67	1 500,00		1 500,00	0,00	74	Dotations, subventions et participations				0,00	
66	Charges financières	7 671,00	7 068,68		7 068,68	7 068,68	75	Autres produits de gestion courante	12153,84	12 153,00	9 600,00	21 753,00	17 967,18
67	Charges exceptionnelles	796,17	1 000,00	10 000,00	11 000,00	9 016,49	76	Produits financiers	1806,93	0,00		0,00	
68	Dotations provisions semi budgétaires				0,00		77	Produits exceptionnels	15488,91	15 965,88		15 965,88	16 783,01
022	Dépenses imprévues				0,00		78	Reprises provisions semi budgétaire				0,00	
sous-total dépenses réelles		170 146,86	204 300,00	18 600,00	222 900,00	200 331,91	sous-total recettes réelles		190 548,07	243 118,88	18 600,00	261 718,88	285 899,25
023	Virement à la section d'investissement				0,00								
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	90 919,31	92 000,00		92 000,00	91 168,08	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48342	48 342,00		48 342,00	48 342,00
sous-total dépenses d'ordre		90 919,31	92 000,00	0,00	92 000,00	91 168,08	sous-total recettes d'ordre		48 342,00	48 342,00	0,00	48 342,00	48 342,00
							002	Excédent de fonctionnement reporté		4 839,12		4 839,12	
Total :		261 066,17	296 300,00	18 600,00	314 900,00	291 499,99	Total :		238 890,07	296 300,00	18 600,00	314 900,00	334 241,25

Investissement													
DEPENSES							RECETTES						
Code	Libellé	CA 2019	BUDGET 2020	DM1	TOTAL BUDGET	CA 2020	Code	Libellé	CA 2019	BUDGET 2020	DM1	TOTAL BUDGET	CA 2020
16	Emprunts et dettes assimilés	14 911,95	15 512,26		15 512,26	15 512,26	10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)		0,00		0,00	
20	Immobilisations incorporelles				0,00		13	Subventions d'investissement reçues		0,00		0,00	
21	Immobilisations corporelles	18 251,06	195 975,74		195 975,74	16 904,42	16	Emprunts et dettes assimilés		150 007,56		150 007,56	200,00
23	Immobilisations en cours				0,00		20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00	
26	Participat. Et créances rattachées				0,00		21	Immobilisations corporelles		0,00		0,00	
204	Subventions d'équipement versées				0,00		23	Immobilisations en cours		0,00		0,00	
020	Dépenses imprévues				0,00		024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00	
					0								
					0								
sous-total dépenses réelles		33 163,01	211 488,00	0,00	211 488,00	92 416,68	sous-total recettes réelles		0,00	150 007,56	0,00	150 007,56	200,00
					0,00		021	Virement de la section de fonctionnement				0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 342,00	48 342,00		48 342,00	48 342,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	90919,31	92 000,00		92 000,00	91 168,08
041	Opérations patrimoniales				0,00		041	Opérations patrimoniales				0,00	
sous-total dépenses d'ordre		48 342,00	48 342,00	0,00	48 342,00	48 342,00	sous-total recettes d'ordre		90 919,31	92 000,00	0,00	92 000,00	91 168,08
001	Déficit d'investissement reporté						001	Excédent d'investissement reporté		17 822,44		17 822,44	
Total :		81 505,01	259 830,00	0,00	259 830,00	80 758,68	Total :		90 919,31	259 830,00	0,00	259 830,00	91 368,08

➤ *Sur le plan économique :*

Il est présenté aux membres du Conseil portuaire la situation des impayés au sein du budget annexe du port de plaisance :

ANNEES	IMPAYES	DECHEANCES	TOTAL IMPAYES - DECHEANCES
2014	899,27 €	899,27 €	
2015	2 896,87 €	1 023,95 €	1 872,92 €
2016	5 005,16 €	4 796,86 €	208,30 €
2017	6 418,10 €	3 534,20 €	2 883,90 €
2018	15 046,41 €	10 004,20 €	5 042,21 €
2019	7 033,93 €	2 879,89 €	4 154,04 €
2020	29 626,73 €	15 160,87 €	14 465,86 €
TOTAL	66 926,47 €	38 299,24 €	28 627,23 €

Il convient de rappeler que le recouvrement des créances de la communauté de communes relève des missions du comptable public.

Cependant, conformément aux dispositions de l'article 32 du règlement portuaire, il est énoncé qu'à défaut de paiement dans le délai imparti, l'autorisation d'occupation sera résiliée de plein droit, sans préjudice des sommes dues et sans que l'utilisateur puisse prétendre à une indemnité d'aucune sorte.

Par conséquent, afin de pouvoir réduire au maximum le montant de ces impayés, des procédures de résiliation vont être engagées à l'encontre de l'ensemble des plaisanciers redevables. Ces procédures se feront en partenariat avec le Service de Gestion Comptable de Saint-Lô.

11 procédures juridiques ont été lancées par le service des affaires juridiques et domaniales de la communauté de communes. Ces procédures sont maintenant en attente d'une décision de la Préfecture maritime, ou d'une ordonnance du juge du tribunal administratif.

Monsieur GRAWITZ souligne une lenteur dans la durée des procédures juridiques dues notamment à une disparité de traitement effectuées par les ports selon leur mode de gestion.

➤ *Sur le plan social :*

Le port n'a pas la capacité de supporter les charges de personnel sur son budget comme l'impose la réglementation. Ces charges sont supportées pour la plus grande partie par le budget principal de la communauté de communes et même en totalité en 2019. Une refacturation partielle est ensuite effectuée auprès du budget annexe.

L'augmentation des charges en 2020 correspond au recrutement temporaire de personnel extérieur pour pallier l'absence d'un agent en arrêt maladie.

➤ *Sur le plan technique :*

Peu d'aménagements ont été réalisés en 2020 suite à la crise sanitaire :

- Elagage, installation armoire inox et fournitures pour la maintenance au niveau des écluses, acquisition petits matériels telles les boîtes aux lettres et d'un container maritime de stockage pour garantir la sécurité du rangement du matériel technique (suite à la destruction du site Gloria), passage de la fibre à la capitainerie.

Monsieur HERMAN demande si le karcher qui a été emprunté un temps par l'Aquadick est bien celui du port.

Monsieur GRAWITZ indique que c'est bien ce matériel qui a été utilisé exceptionnellement lors de l'arrêt technique du centre aquatique suite au dysfonctionnement du leur. De même que le transpalette de l'Aquadick sert pour le port : il s'agit de mutualiser les moyens techniques de la communauté de communes.

Une seconde consultation est en cours pour la rénovation des sanitaires du port inscrite au budget. En effet, la première estimation était très coûteuse. Un montant de 20 % de subvention DETR est attendu, permettant de financer une partie de ces travaux. La réception des devis est lente et les estimations présentent une surfacturation de 30 à 40 %.

Concernant les travaux d'automatisation des portes d'écluses, le diagnostic reçu est en cours d'analyse. Les sommes annoncées sont supérieures aux sommes prévues. Ces dépenses seront recouvertes par l'emprunt, sans possibilité de subventions.

Le système d'écluses actuel date de 1982 et la maintenance devient compliquée car les pièces de rechange n'existent plus. Les vérins seront reconditionnés tant que possible dans le nouveau projet.

Il est à noter que le délai de fermeture des portes demandé pour l'exécution du projet est de 8 jours.

Monsieur COLOMBEL questionne Monsieur GRAWITZ sur la possibilité de différer ces travaux en 2023 compte tenu du contexte économique tendu et du délai d'instruction des appels d'offres à lancer. Il demande également l'organisation d'une présentation des résultats de l'étude aux usagers du port.

Monsieur HERMAN demande la création d'une commission de travail au sein du conseil portuaire pour notamment entendre les suggestions des usagers sur divers points techniques. Monsieur COLOMBEL encourage Messieurs GRAWITZ et VANNIER à rendre compte des projets techniques aux usagers du port et à recueillir les doléances de fonctionnement (ex balisage et ornières chenal, ponton attente... évoqués par Monsieur HERMAN).

➤ *Sur le plan administratif :*

En 2020, la crise sanitaire a impacté la gestion administrative du port avec notamment la mise en place du télétravail.

L'optimisation de la gestion des conventions d'occupation a été poursuivie notamment par un suivi des relances en cas de dossier incomplet, et l'étude pour la mise en place du prélèvement automatique en 2021. Il est notamment important de vérifier la validité des attestations d'assurance des plaisanciers. Lors d'un sinistre avec un navire abandonné, c'est le fonds d'indemnisation des assurances qui prend en charge les dommages causés. La communauté de communes ne peut être tenue pour responsable.

Monsieur HERMAN souhaite que soit modifié le coupon de demande d'AOT pour l'an prochain. Il souhaite que soit inscrit « renouvellement de demande d'occupation temporaire » au lieu de « demande d'occupation

temporaire », par respect de l'ancienneté de certains usagers du port. Il requiert de connaître le fondement de la non-acceptation du mot « renouvellement » sur ce document.

Une réflexion sur l'optimisation de la gestion des espaces portuaires est menée : réorganisation des pontons et gestion en fonction des dimensions des navires, pour notamment rationaliser les dépenses et créer une liste d'attente. Un ponton a déjà été totalement supprimé.

La taxe sur foncière s'élève à 33.489 € au titre de 2020 et varie en fonction du nombre de places dans le port. Le Port de Carentan les Marais peut accueillir, à ce jour, 305 bateaux au total (annuels + mensuels + visiteurs).

3. Evolution des épargnes

Visualisation de la courbe d'évolution des épargnes de 2017 à 2020. A noter une épargne négative en 2019, due principalement au décalage de recettes suite à une modification dans la gestion administrative des AOT.

4. Evolution de la dette

Visualisation de l'état de la dette. Le remboursement du capital emprunté est d'environ 9 %.

Monsieur COLOMBEL indique que sont prévus notamment à l'ordre du jour du prochain conseil portuaire : les tarifs 2022 (augmentation à prévoir avec notamment la hausse de l'inflation et du coût des énergies), la présentation d'une étude sur l'augmentation des tarifs des autres ports de la Manche (demandé à Monsieur TCHERNOFF), la tarification des navires des associations touristiques liées à la plaisance et les incivilités du port en présence du Major de Gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.